

Monsieur Frédéric Picard
Rédacteur en chef
Le Figaro

Par e-mail

Bruxelles, le 21 avril 2021

Monsieur,

Votre article «Contre le COVID, Hong Kong sépare des familles de force» (20 avril) présente une vision inexacte des dispositions de quarantaine mises en place à Hong Kong pour freiner la propagation du virus.

Hong Kong a mis en place des mesures complètes et rigoureuses visant à stabiliser la récente vague de l'épidémie et à préserver le bien-être de notre communauté dans son ensemble. Hong Kong est l'un des rares endroits au monde à hospitaliser tous les patients confirmés positifs au COVID-19 dans les hôpitaux publics et dans des centres de traitement. Les contacts rapprochés des cas confirmés sont soumis à une quarantaine de 14 jours dans des centres de quarantaine gouvernementaux.

Nous voulons souligner que pour les cas impliquant des enfants, chaque décision est prise dans l'intérêt des enfants et de leur famille, toutes les préoccupations soulevées sont prises en compte et la meilleure solution possible est trouvée.

Si les parents ou les membres de la famille d'un enfant positif reçoivent également un diagnostic de COVID-19, les hôpitaux publics envisageront de les placer dans la même chambre d'isolement aérogène que l'enfant, sous réserve d'une évaluation de l'état clinique du patient. Dans les cas où les parents obtiennent un résultat négatif, les hôpitaux publics accueilleront également leur demande d'accompagnement de l'enfant, sous réserve de la disponibilité de capacités d'isolement. L'hôpital expliquera aux parents le risque de contracter le virus, des précautions seront prises et un équipement de protection individuelle seront fournis. Pour des raisons de contrôle des

infections, les parents devront subir une période de quarantaine supplémentaire après la sortie de l'enfant.

Si les deux parents sont confirmés comme ayant le COVID-19, et qu'il n'y a pas de meilleure solution pour s'occuper de leurs enfants, les hôpitaux publics feront le nécessaire pour faciliter les soins parentaux appropriés. Si un enfant de moins de 18 ans doit être mis en quarantaine dans un centre de quarantaine, l'un de ses parents sera généralement autorisé à l'accompagner pour s'en occuper, et restera dans la même chambre avec l'enfant jusqu'à la fin de la période de quarantaine. Si l'un des parents ou les deux doivent être hospitalisés, un parent, un ami ou une aide-ménagère désignée par les parents pourra être autorisée à accompagner l'enfant en quarantaine.

Tous les efforts sont faits pour que les centres de quarantaine soient aussi adaptés que possible aux enfants. Une large gamme d'articles est fournie, notamment des berceaux, des couvertures, des vêtements, des couverts, des articles de toilette, des couches, de la nourriture pour bébé et des collations, ainsi que des crayons de couleur et des livres à colorier. Des chauffe-lait, des stérilisateurs pour biberons et des réfrigérateurs sont également fournis sur demande.

L'approche de Hong Kong pour contrôler la propagation de l'épidémie de COVID-19 et protéger la santé de toute la population vivant et travaillant dans la ville a fait ses preuves. Du 31 décembre 2019 au 21 avril 2021, Hong Kong a enregistré un total de seulement 11 705 cas confirmés de COVID-19 et 209 décès. Les services de santé et sociaux de Hong Kong comprennent parfaitement les besoins particuliers des enfants hospitalisés et mis en quarantaine et de leurs parents, et continueront de tout faire dans la mesure du possible pour s'assurer que ces besoins sont satisfaits.

Cordialement,

Eddie Cheung

Représentant spécial pour les Affaires économiques et commerciales de Hong Kong auprès de l'Union Européenne

Gouvernement de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la
République Populaire de Chine
Hong Kong Economic and Trade Office
Rue d'Arlon 118
1040 Bruxelles
Belgique
www.hongkong-eu.org